



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CAUE

Question écrite n° 35927

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les difficultés rencontrées par l'ensemble des conseils d'architecture, urbanisme et environnement de France et notamment de Haute-Savoie en raison de la baisse substantielle de leurs ressources financières liées quasi intégralement à la perception de la TDCAUE. Afin de continuer à remplir les missions dévolues par la loi du 2 janvier 1977 sur l'architecture et qui prévoit la gratuité de ses prestations en matière d'aide à la décision pour tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement d'une collectivité locale, le CAUE est désormais amené à limiter la gratuité de ses prestations en plafonnant le nombre d'interventions de ses vacataires extérieurs. Il lui demande si ces organismes, pour répondre à ces difficultés budgétaires, peuvent obtenir des subventions de la part de l'Etat ou des collectivités.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention de la ministre de la culture et de la communication sur les CAUE et les difficultés financières qu'ils rencontrent. Dans le cadre de la réforme en cours de la loi de 1977 sur l'architecture, la ministre de la culture et de la communication a souhaité qu'un groupe de travail spécifique réfléchisse aux modifications qui pourraient concerner les CAUE. Ce groupe de travail, qui comprend des représentants des élus, maires et conseillers généraux, a redéfini les missions des CAUE auprès des différents publics en réaffirmant leur importance. A l'heure actuelle, la réflexion se poursuit sur leur financement en associant les ministères concernés (ministères de l'économie et des finances, ministère de l'intérieur et ministère de l'équipement). Ce groupe de travail s'est donné comme objectif de préconiser des solutions qui permettent d'assurer aux CAUE dont le rôle en matière de diffusion et de sensibilisation de l'architecture est conforté, les moyens pérennes de fonctionner. Les pistes à l'étude sont l'élargissement de l'assiette de la taxe fiscale TD/CAUE et la diversification des ressources des CAUE.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35927

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1999, page 5828

Réponse publiée le : 29 mai 2000, page 3244